

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2026

Le mercredi onze mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick OUDOT, Maire de Geneuille.

PRESENTS :

Mmes BESSIA Sandrine - BEZ Florence - BOUTARD Sandrine - CHARLES Corinne - VERDANT Pierrette-
Mme PANIZ Michèle - QUINART Mélanie
Messieurs BOURDENET Bernard – CUENOT Christophe - LIENARD Philippe- M. ORUS-CATALAN
Christophe - OUDOT Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : Mme LOMONT Pascale (procuration à M. CUENOT Christophe)
M. MOYSE Etienne-Marie

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BOUTARD Sandrine

I. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Geneuille ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que Madame BOUTARD Sandrine a été désignée pour présider la séance lors du vote du Compte Financier Unique.

Considérant que M. OUDOT Patrick, Maire, a quitté la salle au moment du vote du Compte Financier Unique.

Après en avoir délibéré, 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention le Conseil Municipal, APPROUVE le Compte Financier Unique de la gestion 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
Investissement	27 075.19	351 908.53	-378 983.72
Fonctionnement	701 897.00	140 212.35	842 109.35
TOTAL	674 821 .81	211 696.18	463 125.63

- **CONSTATE** que la procédure de confection du Compte Financier Unique est commune à l'Ordonnateur et au Comptable Public et, est entièrement dématérialisée. Ainsi des contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeur entre les données de l'Ordonnateur et celles du Comptable.
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

II. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2025

Après avoir ce jour entendu, accepté et voté le compte financier unique de l'exercice 2025, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats 2025.

Les résultats cumulés au 31/12/2025 du CFU sont les suivants :

- Déficit d'investissement = 378 983.72 €
- Excédent de fonctionnement = 842 109.35 €

Il n'y a pas de restes à réaliser.

Après en avoir délibéré par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil Municipal décide :

- 1) De reporter au budget 2026 le déficit d'investissement au 001 en dépenses d'investissement pour 378 983.72 €**
- 2) D'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :**
 - **Affectation de 378 983.72 € au compte 1068 (avec émission d'un titre de recette) pour couvrir le besoin de financement.**
 - **Report au compte 002 en recettes de fonctionnement pour 463 125.63 €**

III. CONVENTION AVEC LES CHANTIERS DÉPARTEMENTAUX POUR L'ANNÉE 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer la convention avec les Chantiers Départementaux pour **25 jours** de travaux d'espaces verts sur l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **Accepte la signature de la convention avec les Chantiers Départementaux pour l'année 2026.**
- **Autorise le Maire à signer la convention et tous les documents correspondants.**

EXPOSES, QUESTIONS DIVERSES

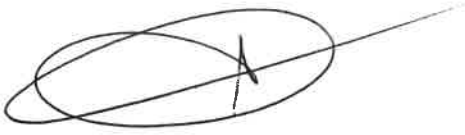
la séance est levée à 20^H50

2007/10/20


BESSIA Sandrine

BEZ Florence

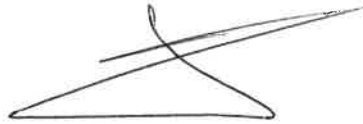
BOUTARD Sandrine



BOURDENET Bernard

CHARLES Corinne

CUENOT Christophe



LIENARD Philippe

LOMONT Pascale

MOYSE Etienne Marie



PO


ORUS-CATALAN Christophe

OUDOT Patrick

PANIZ Michèle



QUINART Mélanie

VERDANT Pierrette

